



VILLE D'AUDINCOURT
DÉPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBÉLIARD

Envoyé en préfecture le 01/10/2021

Reçu en préfecture le 01/10/2021

Affiché le - 1 OCT. 2021

ID : 025-212500318-20210922-2021_232_ARR-AR

ARRÊTÉ N° 2021_232_ARR

OCTOBRE ROSE - COURSE CARITATIVE L'AUDINCOURTOISE - LE 10 OCTOBRE 2021

LE MAIRE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Voirie Routière,
VU l'arrêté général de circulation du 29 décembre 1989 et ses modificatifs,
VU qu'il incombe à l'autorité municipale de prendre toutes mesures propres à assurer l'ordre et la sécurité sur le domaine public à l'occasion de manifestations,

- A R R Ê T E -

- Article 1** L'AUDINCOURTOISE, course organisée dans le cadre d'Octobre Rose, aura lieu le dimanche 10 octobre 2021 de 10h00 à 12h30, avec occupation du domaine public de 7h00 à 15h00, dans les rues du centre ville et sur la place du Marché, face au n° 6 rue Duvernoy.
- Article 2** La manifestation sera ouverte au public moyennant un droit d'entrée de 3€ pour les participants à la marche et 6€ pour les participants à la course.
- Article 3** Le passe sanitaire est obligatoire pour les marcheurs et coureurs. Le contrôle est assuré par l'organisateur.
- Article 4** Le circulation et le stationnement sont interdits aux véhicules sur la place du Marché face au n° 6 rue Duvernoy où des animations s'y dérouleront. Seuls la société Haroun, les véhicules de services publics, de sécurité, d'incendie et de secours sont autorisées à pénétrer dans le périmètre.
- Article 5** La course empruntera l'itinéraire suivant :
- **Départ** : place du Marché rue Duvernoy au niveau du n° 6
Rue Duvernoy
Avenue Aristide Briand
Grande Rue
Rue Albert Parrot jusqu'au rond point avenue de la Gare
Piste cyclable depuis le carrefour avenue de la Gare jusque la rue des Mines
piste cyclable jusqu'au cinéma Mégarama,
Rond point Moise Foglia
Piste cyclable longeant le quartier Aragon
Traversée du passage piétons rue de Belfort
piste cyclable rue des Prés jusqu'au pôle échanges bus
Avenue Aristide Briand
Rue des Prés avec traversée rue de Belfort
Rue des Vergers
Rue Albert Parrot en sens inverse
Grande Rue en sens inverse
Avenue Aristide Briand
Avenue de la Révolution
Rue du Marché
Rue Duvernoy
 - **Arrivée** : place du Marché rue Duvernoy au niveau du n° 6

- Article 6 La circulation sera interrompue au moment du passage des coureurs et des marcheurs. La mise en place de barrières se fera progressivement à partir de 7h00.
- Article 7 Le trafic se dirigeant vers le centre ville depuis la rue de Seloncourt sera dévié par la rue de Valentigney.
- Article 8 Un espace buvette, sans alcool, est à disposition du public sur le temps de la manifestation.
- Article 9 La signalisation réglementaire sera assurée par la Ville d'Audincourt.
- Article 10 Les véhicules en infraction aux articles 1 et 2 du présent arrêté seront qualifiés de "gênant le bon déroulement de la manifestation" et feront l'objet d'une prescription de mise en fourrière avec enlèvement, transport et garde des véhicules aux frais de leurs propriétaires, dans les conditions des arrêtés n° 2001/089/AG du 7/05/2001 et n° 2015/29 du 17/2/2015.
- Article 11 Madame la Directrice Générale des Services de la Ville d'Audincourt et Madame la commissaire de Montbéliard, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

DIFFUSION :

Sous préfecture, police nationale, SDIS
Affichage, police municipale, CCAS, PIT, Vie associative
Signé par Damien CHARLET
Date : 01/10/2021
Qualité : Adjoint Délégué

Fait à Audincourt, le 22 septembre 2021



- transmis en sous-préfecture le
- affiché le
- notifié le